

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai 2026 à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : DUBOIS Jean-Louis, Maire.

Date de convocation : 11/05/2026

Présents : MM. DUBOIS, PÉJOU, Mme BLANCHER, M. SAUTOUR, Mme FOURNET, MM. GORY, PASCAUD, Mmes DOUÉ, FILIATRE, M. HERMANN, Mme LABBÉ, M. MEYNCKENS, Mme LASCAUD, M. TARRADE, Mme LABONNE

Monsieur SAUTOUR Alain a été élu secrétaire de séance.

-1-

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

Le procès-verbal de la réunion du 27 avril 2026 est approuvé 14 voix pour 1 contre
Mme LABONNE Gaëlle expose qu'elle n'est pas d'accord avec la demande qui lui a été faite par M. le Maire de quitter temporairement la séance du conseil municipal lorsqu'est abordé le sujet de la boucherie limousine.

Elle affirme qu'elle n'est pas partie prenante dans cette entreprise, ni présente au capital social, ni salariée.

A l'avenir, Mme LABONNE Gaëlle n'acceptera plus de quitter le conseil municipal lorsque sera abordé ce sujet.

-2-

DECISION PRISE PAR LE MAIRE

Objet : Mission Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Dans le cadre de ses missions de mutualisation, le Centre de gestion a conclu en 2022, pour le compte des collectivités et établissements adhérents, un marché d'accord cadre RGPD avec la société DATA VIGI Protection.

Ce dispositif a permis d'accompagner 157 collectivités et établissements de notre département dans leur mise en conformité au RGPD, via des prestations mutualisées à tarif négocié.

Cet accord-cadre arrive à échéance le 24 mars 2026 et le Centre de Gestion ne procédera pas au renouvellement de ce marché.

La société DATA VIGI Protection propose de renouveler la prestation de mission de délégué à la protection des données (DPO) au tarif annuel de 400 € HT (tarif inchangé).

Il est procédé à la signature du devis avec la Société DATA VIGI Protection 80100 ABBEVILLE pour la mission de DPO pour un montant HT de 400.00 €.

-3-

DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL – AMENDES DE POLICES / FEUX RECOMPENSE

Le projet d'implantation de feux récompense sur la RD420 est estimé à 18 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Département – amendes de police (40%) : 7 200 €

Autofinancement : 10 800 €

Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré :

- approuve le plan de financement exposé
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de la Commune
- autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants

Résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

-4-

VENTE PARCELLE DE TERRAIN - COIGNOUX

Monsieur le maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 27 avril 2026, avait été évoqué la cession d'une partie de la parcelle A1421 (environ 380m²) à Mr & Mme COIGNOUX pour agrandir sa parcelle A1420. Après échanges, il est proposé de fixer le prix de vente à 16.69 € le m².

Oui l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- valide la vente d'une partie de la parcelle A1421 d'une superficie d'environ 380m²
- fixe le prix de cette vente à 16.69 le m²
- dit que les frais de géomètre sont à la charge de la Commune et les frais notariés à la charge de l'acquéreur
- autorise M. le maire à signer l'acte notarié et tous documents y afférents
- dit que la partie de la parcelle A1421 sera sortie de l'actif de la commune

Résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

-5-

RÉFÉRENTS SYDED

Il y a lieu de désigner un élu référent déchets et économie circulaire auprès du Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets (SYDED).

Oui l'exposé, le conseil municipal, désigne :

Mme FOURNET Catherine, titulaire

M. SAUTOUR Alain, suppléant

Résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

-6-

QUESTIONS DIVERSES

→ M. le maire informe le conseil que le dimanche 27 septembre 2026 aura lieu l'élection des sénateurs. A ce titre, le conseil municipal devra se réunir le vendredi 05 juin 2026 afin de désigner les délégués titulaires et suppléants. Après un tour de table, ce conseil aura lieu à 16h00 car à 18h30 a lieu la rencontre de la population avec les nouveaux élus.

→ Afin de suivre le chantier de l'Espace Cœur de Bourg, une commission est nommée pour le suivi composée de : Jean-Louis, Sébastien, Alain, Roland, Gilles, Mathias, Baptiste et Gilbert

→ M. le maire pose la question au conseil sur le prêt du groupe électrogène. Êtes-vous favorable à ce prêt aux associations ?

Après échanges, les élus ne voient aucune objection et nomment Gilbert, référent du groupe. La caution sera toujours de 5 000 €, une convention de prêt sera établie et l'association devra souscrire à une assurance spécifique pour ce matériel.

→ M. le maire a reçu une invitation de l'ODHAC 87 pour l'inauguration de la Résidence Les Pâquerettes à Isle le vendredi 29 mai 2026 à 10h00.

M. MEYNCKENS Baptiste se propose de représenter la municipalité étant lui-même convié de par son activité professionnelle.

→ M. PÉJOU Sébastien présente au conseil la première brève réalisée par la commission, elle portera le numéro 1 et se nommera « le p'tit magnacaud » et non « le petit magnacaud » comme énoncé dans le procès-verbal du 27 avril suite à une erreur de frappe.

→ M. PASCAUD Gilles informe les élus que la commission « Urbanisme, Environnement et Sécurité » se réunira le 15 juin 2026 à 18h30.

→ M. GORY Roland demande si on a des nouvelles de l'ombrière à côté du centre de secours. A ce jour, pas d'avancée sur le dossier. Contact sera pris avec la société C.M.B.M. pour savoir où en est la suite des travaux.

→ Mme LABONNE Gaëlle a été contacté par un habitant concernant le règlement intérieur du cimetière au sujet de l'habillage des cavurnes et notamment sur la couleur imposée au Jardin du Souvenir.

Après débat, le présent règlement sera étudié en commission afin d'étudier les modifications éventuelles.

→ M. SAUTOUR Alain expose au conseil qu'après avoir fait sa formation sur les états des lieux de la salle des fêtes, il pourrait être envisagé de faire réparer par les services techniques certaines tables et chaises du réfectoire. Il n'est pas contre l'achat prévu au budget mais des petites réparations peuvent être faites.

→ Il suggère également à la commission « Information et Communication » d'inviter « le jeu des mille euros » de France Inter à magnac. Il propose aux élus d'écouter sur les ondes une émission et les informe qu'ils étaient à Boisseuil récemment.

Cette proposition sera étudiée par la commission.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISE, LA SÉANCE EST LEVÉE A 21H40.

Le maire,
DUBOIS Jean-Louis.



Le secrétaire de séance,
SAUTOUR Alain.